



Livret d'accueil 2022-2026

Présentation

de l'ESAT du Foron



Sommaire

BIENVENUE A L'ESAT 3

Mot du Président d'ADTP 3

Présentation de l'Association..... 4

TRAVAILLER A L'ESAT : COMMENT ÇA SE PASSE ?..... 5

• Une équipe pour vous accueillir 5

• Un contrat de soutien et d'aide par le travail..... 7

• Un projet d'accompagnement personnalisé..... 7

• Votre parcours professionnel..... 8

• Des activités de soutien 8

• Les horaires de travail 9

• Les congés : 10

• Votre rémunération 10

• Une couverture sociale et une mutuelle..... 11

• L'accès à votre dossier 11

VOS DROITS..... 12

• Des documents obligatoires à vous remettre 12

• Votre participation à la vie de l'ESAT 13

• Votre orientation en ESAT 14

• Quitter l'ESAT, arrêter de travailler à l'ESAT 14

INFORMATIONS PRATIQUES..... 15

Venir à l'ESAT du Foron 15

Numéros utiles 16

ESAT du Foron 16

Bienvenue à l'ESAT

Mot du Président d'ADTP

Bienvenue à vous qui nous rejoignez.

Comme il est dit dans les pages qui suivent vous intégrez une structure qui va vous permettre de vous épanouir et de vous réaliser dans une ambiance de travail saine et valorisante.

Tout est mis en œuvre pour faciliter votre intégration au monde du travail :

- Une équipe médico-sociale performante
- Des outils de travail modernes et adaptés au handicap
- Une rémunération garantie
- Une couverture sociale

et bien d'autres choses que je vous laisse découvrir à la lecture des pages suivantes.

Nous sommes heureux de vous accueillir parmi nous.

Bonne intégration.

Bien à vous.

Pierre Servet
Président d'ADTP

Présentation de l'Association

ADTP est une association créée en 1957 à Annecy

L'ESAT fait partie de cette association.

L'ESAT est un Etablissement et Services d'Aide par le Travail

Les missions d'ADTP :

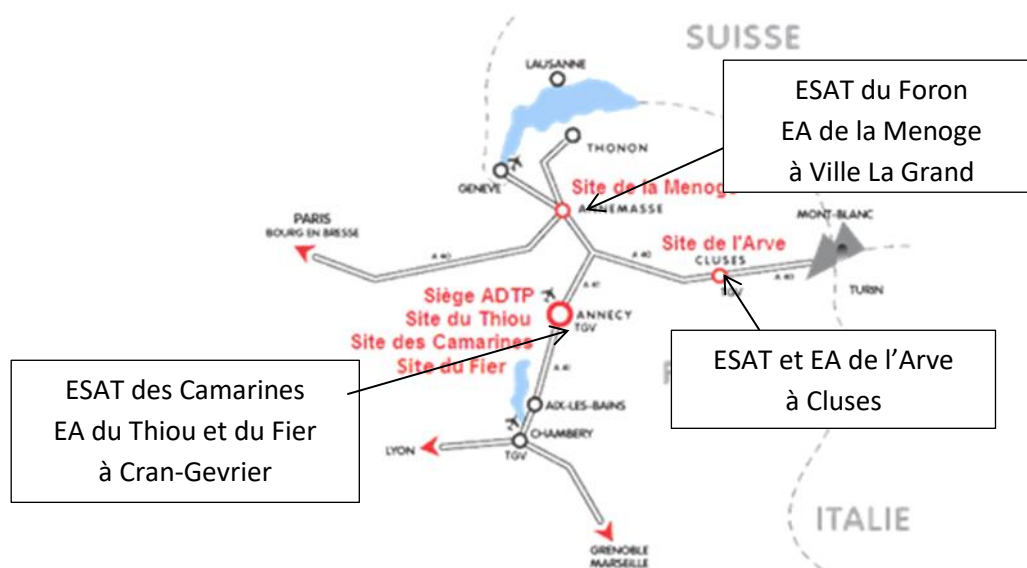
Proposer un travail à des personnes en situation de handicap en Entreprise Adaptée ou en ESAT pour :

- Faire partie du monde du travail
 - acquérir des compétences professionnelles et personnelles
 - évoluer dans leur parcours

- Satisfaire les demandes des entreprises par un travail de qualité

ADTP emploie 600 personnes réparties sur 3 lieux en Haute-Savoie :

- à Cran Gevrier (près d'Annecy)
- à Ville La Grand (près d'Annemasse)
- à Cluses



Travailler à l'ESAT : comment ça se passe ?

- Une équipe pour vous accueillir

Vous avez :

- un moniteur référent ou une monitrice référente :
- un éducateur référent ou une éducatrice référente :



Pascal BERT
Directeur Général
ADTP



Annie Maillet
Directrice Pôle
Médico-Social ADTP



Joan Mangani
Directeur ESAT Foron
et EA Menoge



Sultan CAVDAR
Responsable d'activité



Nathalie Leclerc
Responsable
socio-éducatif



Mélissa Mignot
Responsable
ressources humaines



Sabrina Richer
Assistante RH
+ Accueil ESAT



Louis Brinant
Moniteur atelier



Martine Faraglia
Monitrice atelier



Marjorie Jacquemoud
Monitrice atelier



Marine Fabre
Monitrice atelier



Xavier Lesne
Moniteur atelier
espaces verts



Albane Lacroix
Animatrice
Santé - Sécurité



Thierry Blanc
Réfèrent parcours
professionnels



Ségolène Challancin
Educatrice



Sophie Lesage
Assistante sociale



Marion Bandiera
Psychologue



Emilie Thoong
Educatrice DISME



Cendrine Trappler
Educatrice DISME

D'autres personnes de l'ESAT



Thierry Daubat
Magasinier livreur



Romuald Frebourg
Magasinier



- **Un contrat de soutien et d'aide par le travail**

Vous êtes un travailleur d'ESAT

Vous signez **un contrat de soutien et d'aide par le travail** avec l'ESAT

Le contrat de soutien et d'aide par le travail explique :

- vos droits et vos obligations
- ce que l'ESAT doit mettre en place pour vous aider dans votre parcours professionnel

C'est **un document officiel**

Officiel veut dire que c'est la loi

Ce n'est pas le même contrat de travail qu'en milieu ordinaire

- **Un projet d'accompagnement personnalisé**



Après 6 mois à l'ESAT les encadrants organisent une réunion pour faire avec vous votre **projet personnalisé (PP)**

Vous exprimez vos choix, donnez votre avis

Dans cette réunion, nous parlons de :

- votre projet professionnel
- vos compétences dans le travail
- vos compétences que vous souhaitez développer
- vos objectifs
- vos besoins
- votre accompagnement à l'ESAT

Vous signez ce projet personnalisé



Le projet personnalisé est refait tous les 2 ans

- **Votre parcours professionnel**



Dans l'atelier, vous pouvez travailler sur différents postes

Les moniteurs d'atelier sont là pour :

- vous apprendre à travailler sur ces postes
- vous aider à développer vos compétences

Selon votre projet personnalisé vous pouvez :

- participer à des formations
- être accompagné pour trouver des stages à l'extérieur de l'ESAT
- être accompagné pour travailler en milieu ordinaire



- **Des activités de soutien**



Pendant le temps de travail

Vous pouvez participer à des **activités de soutien**

Ces activités de soutien sont différentes selon les années

Par exemple Yoga, arts plastiques, théâtre, groupe de parole, gestion des démarches administratives

Ces activités de soutien aident à :

- la détente, la gestion du stress
- l'expression
- au travail en équipe
- la dextérité



Ces activités de soutien se font à l'intérieur ou à l'extérieur de l'ESAT

Des encadrants de l'ESAT ou des intervenants extérieurs animent les activités de soutien



- **Les horaires de travail**

Le temps d'accueil à l'ESAT est de 35 heures par semaine

Vous pouvez travailler moins selon vos besoins

mais au moins 12 heures

Les horaires :

Le matin vous travaillez de..... à.....



Le midi vous prenez votre pause de.....à.....



Vous pouvez **manger au self** de l'ESAT

Le prix du repas :

Vous pouvez **apporter votre repas** et manger en salle de pause

Vous pouvez **rentrer manger chez vous ou à l'extérieur de l'ESAT**

L'après-midi vous travaillez deà.....



Vous ne travaillez pas le vendredi après-midi

Vous avez 15 minutes de pause le matin et l'après-midi

Commentaires :



- **Les congés :**

Vous avez 25 jours de congés payés plus 2 jours offerts par ADTP

Les dates de fermeture de l'ESAT sont choisies par ADTP

Un planning avec les dates de congés est donné en début d'année.

- **Votre rémunération**



La rémunération c'est comme un **salaire**

Vous êtes payé tous les mois par l'ESAT

Chaque fin de mois, vous avez une feuille de paie

L'ESAT vous paye même si il y a moins de travail

On dit que **vosre rémunération est garantie**

Votre rémunération varie selon votre temps de travail

En plus de votre rémunération vous pouvez avoir :



- **la prime d'activité**
- **l'Allocation Adulte Handicapé (AAH)**
- **une pension d'invalidité selon les situations**



Les montants de la prime d'activité et de l'AAH sont calculés en fonction de votre situation

- **Une couverture sociale et une mutuelle**

En travaillant à l'ESAT vous cotisez à **la sécurité sociale**

Cotiser veut dire que l'argent est pris sur votre rémunération



Vous avez **une mutuelle** par ADTP



La mutuelle c'est une assurance complémentaire santé **obligatoire**

Le prix de la mutuelle est prélevé chaque mois sur votre rémunération

ADTP paie une partie

Vous payez le reste

Chaque mois vous cotisez pour votre **retraite**

Vous pouvez aussi cotiser pour une prévoyance



- **L'accès à votre dossier**

Tous les documents qui vous concernent sont rangés dans un **dossier informatique** à votre nom

Dans ce dossier sont rangés :

- des informations administratives et sociales
- des courriers
- des écrits sur votre situation

Ces informations sont **confidentielles**.

Confidentielles veut dire que ces informations sont privées.



Vous pouvez demander à consulter votre dossier

VOS DROITS

- **Des documents obligatoires à vous remettre**



- Votre contrat de soutien et d'aide par le travail
- La plaquette de présentation de l'ESAT
- Le projet d'établissement
- Le règlement de fonctionnement
- La charte des droits et libertés

C'est un document qui explique vos droits à l'ESAT

- La liste des personnes qualifiées

Les personnes qualifiées sont des personnes extérieures à qui on peut demander de l'aide si on n'est pas d'accord avec l'ESAT

- La charte de bientraitance

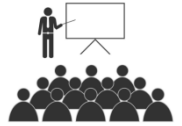
C'est un document qui explique comment ADTP lutte contre la maltraitance

- Un document pour choisir une personne de confiance

On vous remet aussi :

- Une fiche santé à faire remplir par votre médecin

- **Votre participation à la vie de l'ESAT**



A l'ESAT il y a **des réunions d'atelier** avec tous les travailleurs

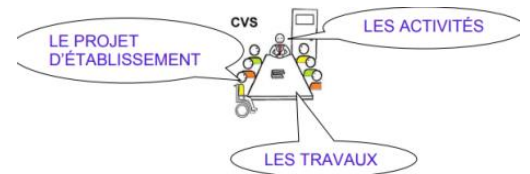
Les réunions d'atelier vous informent sur la vie de l'ESAT

A l'ESAT vous avez le droit de :

- poser des questions
- donner votre avis
- voter



Un Conseil de la Vie Sociale existe à l'ESAT



On l'appelle le CVS

Des travailleurs de l'ESAT sont élus au CVS

Ces travailleurs s'appellent des représentants

Les représentants peuvent parler de vos questions au CVS

Les réunions CVS sont des temps de parole et d'expression sur la vie de l'ESAT

2 fois par an **des sorties ou des journées de fêtes à l'ESAT** sont organisées avec tous les travailleurs et les encadrants

C'est l'occasion de passer un bon moment ensemble

- **Votre orientation en ESAT**

La Maison Départementale pour les Personnes Handicapées (MDPH) a reconnu que vous avez besoin de travailler en ESAT

Vous avez reçu une notification d'orientation vers l'ESAT

L'assistante sociale peut vous aider dans vos démarches auprès de la MDPH

- **Quitter l'ESAT, arrêter de travailler à l'ESAT**



Vous pouvez demander à quitter l'ESAT pour différentes raisons :

- Vous souhaitez travailler ailleurs
- Vous avez un autre projet personnel ou professionnel
- Vous souhaitez prendre votre retraite
- Vous voulez arrêter de travailler

L'ESAT peut aussi demander l'arrêt de votre accueil à la MDPH :

- Parce que vous ne respectez pas le règlement de fonctionnement
- Parce que vous ne venez plus travailler depuis longtemps sans justificatif médical
- Parce que le travail à l'ESAT ne vous convient plus

La MDPH doit être avertie lorsqu'un travailleur quitte l'ESAT

INFORMATIONS PRATIQUES

Venir à l'ESAT du Foron

L'adresse de l'ESAT:

34 rue du bois de la rose

74100 Ville La Grand

L'ESAT n'organise pas le transport des travailleurs

Vous pouvez venir :

- **En voiture ou en 2 roues**

Parking gratuit sur place



- **En bus** : TAC Mobilité :

- Ligne Tango : Arrêt ALTEA P+R ou ZI Montréal
- Ligne 7 : Arrêt 2 Montagnes. Devant l'entrée de l'ESAT
- TADPMR : Transport à la demande pour personnes à mobilité réduite



Vous devez faire un dossier pour prendre le TADPMR

Tél : 04 50 84 46 78



- **En car** : Ligne régulière L151 Annemasse-Thonon



Numéros utiles

ESAT du Foron

- Accueil ESAT : 04 50 95 91 60
 - Sultan Cavdar, Responsable d'activité 04.50.95.91.67
s.cavdar@adtp.com
 - Nathalie Leclerc, Responsable Socio-éducatif : 04 50 95 91 60
n.leclerc@adtp.com
 - Bureau des Moniteurs d'atelier : 04 50 95 91 63
 - Sophie Lesage, Assistante Sociale : 04 50 95 83 37
s.lesage@adtp.com
 - Ségolène Challancin, Educatrice : 04 50 95 83 46
s.challancin@adtp.com
 - Marion Bandiera, Psychologue : 04 50 95 91 60
psychologue-esat-foron@adtp.com
- En cas de retard ou d'absence :** 04 50 95 91 60

Autres numéros utiles

- MDPH : 04 50 33 22 50
- ALMA 74 : Numéro Ecoute maltraitance 04 50 46 80 91
- Comité technique de lutte contre la maltraitance 04 50 88 41 32